
et dont nous pouvions confirmer qu'elles étaient en accord avec les conditions de notre mandat. Pendant plus de cinq ans, il y a eu beaucoup de *jaw-jaw* entre la Commission et le représentant de l'IRA – certains ont dit qu'il y avait trop de palabres et pas assez d'action – mais au moins cela déroulait sans conflit armé comme toile de fond.

Cinq ans après l'Accord et le scrutin de 1998, de nouvelles élections ont fait du DUP de Paisley et du Sinn Fein de Gerry Adams les plus importants partis politiques en Irlande du Nord. Les partis des deux leaders qui avaient reçu le prix Nobel de la paix en 1998 pour leur contribution à la conclusion de l'Accord – David Trimble et John Hume – se voyaient relégués à la troisième et à la quatrième place, respectivement. Il fallut cependant trois ans avant que le DUP et le Sinn Fein acceptent de former un gouvernement. Pendant ce délai, Blair et Ahern faisaient des pieds et des mains pour que les politiciens d'Irlande du Nord engagent des pourparlers afin qu'on puisse trouver un terrain d'entente qui permettrait la reprise des activités de l'Assemblée. Lors d'une rencontre à St. Andrews en octobre 2006, les deux premiers ministres ont exposé un programme pour la réinstauration des institutions et fixé aux chefs du Sinn Fein et du DUP des dates limites pour le règlement des questions en suspens.

Parmi les principaux éléments de la loi du 22 novembre 2006 (*Northern Ireland (St Andrews Agreement) Act*) se trouvaient l'acceptation intégrale par le Sinn Fein du service de police de l'Irlande du Nord (Police Service of Northern Ireland - PSNI), et l'engagement par le DUP à partager le pouvoir avec les républicains et les nationalistes au sein de l'Exécutif de l'Irlande du Nord⁶. Le 7 mars de l'an dernier, une élection a été tenue sur l'approbation et la mise en œuvre de l'Accord de St Andrews, et les électeurs se sont nettement prononcés en faveur du partage des pouvoirs. Le DUP et le Sinn Fein ont par la suite annoncé qu'ils avaient convenu de restaurer les institutions dévolues dès le 8 mai suivant, de sorte que l'Assemblée fonctionne depuis cette date et que la population de l'Irlande du Nord est de nouveau gouvernée par des hommes et des femmes qu'elle a élus. Les principaux aspects de l'Accord original qui restent en suspens sont la dévolution de la justice à l'Assemblée et le désarmement des paramilitaires loyalistes.

⁶ *Northern Ireland (St Andrews Agreement) Act 2006*. Chapitre 53. 22 novembre 2006. Office of Public Sector Information. www.opsi.gov.uk/acts/acts2006.